



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 31 juillet 2025

Présent(s) : René JONCHERE (Président CRTIS) - Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Jean-Yves MANDIN - Michel PERROT - Alain POISSON

Excusé(s) : Pascal PINCON - Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) - Paul VANNIER

Assistent : Kévin GAUTHIER - Lucie GUILLARD

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Par visioconférence

Prochaine réunion le

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N° 01 du 10/07/2025 « Classement Installation et Eclairage »

Référents Terrain: René JONCHERE (LFPL) - Michel PERROT (D.49) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72) - Paul ARRIVE (D.85).

Référents Eclairage: René JONCHERE (LFPL) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72).

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

COMMER - STADE MUNICIPAL - NNI 530720101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 28/04/2025, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- rapport de visite CDTIS en date du 30/06/2025

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 28/04/2035.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

HAMBERS - STADE MUNICIPAL - NNI 531130101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 31/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

MESLAY DU MAINE - PARC DES SPORTS 3 - NNI 531520103

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 11/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

MAYENNE - Parc Des Sports 1 Claude Leblanc - NNI 531470101

L'éclairage existant de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 31/03/2027 (iodure métallique)

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/07/2025
- Une étude photométrique en date du 04/04/2025 (Ref: Parc municipal des sports - Mayenne)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 20 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 28,80 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED (5 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 28 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 68 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Éblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement horizontal Moyen calculé : 283 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,87
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Phillips

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

TREILLIERES - PLAINE DE JEUX DE LA RINÇAIS 2 - NNI 442090102

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 03/01/2024
- Attestation administrative de capacité en date du 31/07/2024
- Tests in situ en date du 09/11/2023

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque saison (Art 3.9.1.2).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 24/11/2033.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

BLAIN - STADE DU MOULIN LUARD - NNI 440150201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 23/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST NAZAIRE - STADE DE L'ALERTE - NNI 441840501

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire :

- Demande du propriétaire de l'installation par mail du 07/07/2025, lequel indique notamment : "*je vous informe que nous n'utilisons plus le terrain de l'Alerte de Méan rue pas Nicolas 44600 st Nazaire depuis des années car il n'existe plus*".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

STE REINE DE BRETAGNE - STADE DU ROUE - NNI 441890201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 08/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

NANTES - PLAINE DE JEU DE LA BERNARDIERE - NNI 441090503

Cette installation est classée en Niveau Travaux jusqu'au 20/08/2024;

Le remplacement du terrain stabilisé par un terrain en gazon synthétique a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T6 SYN en date du 20/02/2024;

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de la mise à disposition : 01/10/2024) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 07/11/2024

Elle constate l'absence des documents suivants:

- **Arrêté d'Ouverture au Public ou Attestation Administrative de Capacité.**
- **Tests in situ initiaux.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 31/10/2025.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

Elle demande que lui soit transmis les tests in situ et un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 31/10/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

NANTES - PLAINE DE JEU DE LA BERNARDIERE - NNI 441090503

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 07/11/2024
- L'étude photométrique en date du 08/12/2023 (Ref terrain de football des Bernardières).
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 22/10/2024
 - Type de sources : LED
 - Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,74
 - Zones de sécurité (points bis) : conformes

Elle constate que la hauteur de feu des mâts existants (14 m) est inférieure à la valeur réglementaire (16.55 m / Art 3.3.3).

Les résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/11/2028

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

DERVAL - STADE DE LA CROIX MARCHAND 2 - NNI 440510102

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E5 de la CRTIS en date du 15/03/2024 pour la rénovation de l'éclairage avec des projecteurs LED, et d'un FAFA.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 14/05/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux en date du 12/05/2025
 - Type de sources : LED
 - Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) 297 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,75
 - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/05/2029.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat National 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.4 Avis préalable

MACHECOUL ST MEME - STADE LA RABINE FALLERON - NNI 440870104

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 01/07/2025, de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/07/2025
- Une étude photométrique en date du 30/04/2025 (Entraînement la rabine à Machecoul - 0002409694 R2)
 - Dimension de l'aire de jeu : 96 m x 65 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 3 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs LED (1 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 24,26 ° (**Non conforme**)
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 65 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Éblouissement (Glare rating) : GR Max = NC
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage horizontal Moyen calculé : 115 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.63
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.60
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : NC
 - Les luminaires sont de marque : Thorn

Elle constate que la hauteur de feu proposée (16 m) est inférieure à la valeur réglementaire (16,55 m / Art 3.3.3).

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire

Elle attire l'attention sur les dimensions de l'aire de jeu qui sont actuellement 95 m x 63 m sauf modifications depuis la dernière confirmation de classement. L'étude est réalisée sur la base d'une aire de jeu de 96 m x 65 m.

Les résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LA CHATAIGNERAIE - Salle Clémenceau - NNI 850599901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation sportive Futsal en date du 24/11/2023.
- PVCDS en date du 28/02/2023.
- Rapport de visite du 07/11/2023
- Plan de masse (aire de jeu et vestiaires)

La C.R.T.I.S. rappelle que la zone officielle doit être située en dehors de la zone de dégagement (Art 1.4.1), par conséquent les bancs des remplaçants et la table officielle sont disposés au-delà de la zone de dégagement (1 m minimum de l'aire de jeu).

Elle rappelle que les spectateurs sont autorisés uniquement sur les gradins existants. L'emplacement réservé au public doit être éloigné de l'aire de jeu afin de respecter les dégagements prévus à l'article 1.2.4 du présent règlement. Le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées. A ce titre, aucun stationnement debout de spectateurs ne sont autorisés dans les emplacements libres y compris les zones de dégagement situés en pourtour de l'aire de jeu (Article 3.1.1).

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 24/11/2033

MOUILLERON ST GERMAIN - Salle des sports - NNI 851549901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation sportive Futsal en niveau Futsal 4 en date du 04/07/2022
- Rapport CDTIS (Photos) en date du 31/10/2022
- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en date du 28/06/2022
- Procès verbal de la commission départementale de sécurité (PVCDS) en date du 02/05/2022

Elle constate la non-conformité suivante :

- **Les bancs amovibles pour les spectateurs sont situés dans la zone de dégagement de 1m minimum tout autour de l'aire de jeu**

La C.R.T.I.S. rappelle que la zone officielle doit être située en dehors de la zone de dégagement (Art 1.4.1), par conséquent les bancs des remplaçants et la table officielle sont disposés au-delà de la zone de dégagement (1 m minimum de l'aire de jeu).

Elle rappelle qu'en l'absence de tribune ou de zone aménagée, les spectateurs ne sont pas autorisés pour les compétitions futsal, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées. A ce titre, aucun banc aménagé pour le public ni aucun stationnement debout de spectateurs ne sont autorisés dans les emplacements libres y compris les zones de dégagement situés en pourtour de l'aire de jeu (Article 3.1.1).

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 31/10/2032.

1.2 Confirmation de classement

LA ROCHE SUR YON - STADE DES TERRES NOIRES 4 - NNI 851910704

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement ainsi que du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité date du 17/07/2025.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 31/03/2035.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

ST JEAN DE BEUGNE - STADE DES MOTTES - NNI 852330101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 29/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST ETIENNE DE BRILLOUET - STADE MUNICIPAL - NNI 852090101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 29/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LANDEVIEILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 851200102

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 30/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

BOUIN - STADE MUNICIPAL - NNI 850290101

Cette installation était classée en Niveau Travaux jusqu'au 13/03/2025

Le remplacement du terrain en pelouse naturelle par un terrain en gazon synthétique a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN en date du 13/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de la mise à disposition : 01/10/2024) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 30/01/2025
- Tests in situ du 10/02/2025
- Attestation administrative de capacité du 19/05/2025
- Rapport de visite CRTIS du 03/12/2024

Elle constate que la nouvelle surface de jeu et la configuration des vestiaires existants sont conformes pour un niveau T5 SYN

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/01/2035.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

ANTIGNY - STADE MUNICIPAL - NNI 850050102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 08/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST VINCENT DE STERLANGES - STADE MUNICIPAL - NNI 852760101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 17/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOUIN - STADE MUNICIPAL - NNI 850290101

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E6 de la CRTIS en date du 06/08/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 13/02/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 03/03/2025
 - Type de sources : LED
 - Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 208 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,70
 - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2029

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CHALLANS - STADE JEAN LÉVEILLÉ - NNI 850470101

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 11/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le gestionnaire de l'installation en date du 04/06/2025
- Une étude photométrique en date du 14/02/2025 (Stade Jean Leveillé - Challans - Projet 93569)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts non symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 18,5 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 25 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED (4 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux) : 25,46 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 64,5 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Éblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage horizontal Moyen calculé : 260 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.75
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Comatelec Schreder

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

Elle attire l'attention sur les points suivants :

- La faible marge de la valeur théorique de l'éclairage moyen qui est calculé à 260 lux pour un niveau d'éclairage moyen fixé à 250 lux à la mise en service in situ.
- Les dimensions de l'aire de jeu qui sont actuellement de 105 m x 65 m sauf modifications depuis la dernière confirmation de classement. L'étude est réalisée sur la base d'une aire de jeu de 105 m x 68 m.

- En cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MONTREUIL JUIGNE - STADE PIERRE CONOTTE 1 - NNI 492140101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 27/10/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 05/03/2025

Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 30/10/2025.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 30/10/2025

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

MONTILLIERS - STADE RAMPILLON MAGNILS 1 - NNI 492110101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 14/11/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 22/11/2022
- Plan des vestiaires en date du 20/06/2017

Elle constate la non-conformité suivante pour un Niveau T4 :

- **Les salles de douches sont communes pour 2 vestiaires**

Elle rappelle que chaque équipe doit disposer d'un vestiaire équipé de manière identique avec en accès direct avec chaque vestiaire 1 salle de douches (Art 4.6.1)

Elle rappelle qu'une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...) (Art 3.3)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 31/10/2025.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

Elle demande que lui soit transmis les photos des travaux pour lever la non-conformité . Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 31/10/2025.

ANGERS - STADE DE FRÉMUR 1 - NNI 490070501

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 28/05/2025

Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30/10/2025.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 30/10/2025

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

JARZE VILLAGES - STADE DE MALAGUE - NNI 491630201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 25/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST GERMAIN DES PRES - STADE MUNICIPAL2 - NNI 492840101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 25/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LOIRE AUTHION - Stade Municipal2 - LA BOHALLE - NNI 493070301

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 25/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

AVRILLE - STADE DE LA CHESNAIE - NNI 490150201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 28/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

MONTREVAULT SUR EVRE - Stade De L' Écusson 1 - St Pierre Montli - NNI 492180601

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/03/2029

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante, la zone de sécurité n'est pas conforme (main courante et panneau publicitaire).

Elle rappelle qu'une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...) (Art 3.3)

Au regard de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

La Commission précise que pour les niveaux T4 à T7 en pelouse naturelle, il est autorisé de diminuer la largeur du terrain pour respecter cette largeur de sécurité. La Commission reprendra la demande de confirmation de classement dès la réception d'éléments nouveaux.

MONTREVAULT SUR EVRE - Stade De L' Écusson 3 - St Pierre Montli - NNI 492180603

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T4 SYN) jusqu'au 24/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise à disposition de la nouvelle surface de jeu (date de la mise à disposition : 24/08/2022) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 23/08/2022
- Plan des vestiaires en date du 29/07/2008
- Test in situ en date du 24/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/08/2032.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

MONTREVAULT SUR EVRE - Stade De L' Écusson 2 - St Pierre Montli - NNI 492180602

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/03/2029

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante, la zone de sécurité n'est pas conforme (bancs de touche).

Elle rappelle qu'une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...) (Art 3.3)

Au regard de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

La Commission précise que pour les niveaux T4 à T7 en pelouse naturelle, il est autorisé de diminuer la largeur du terrain pour respecter cette largeur de sécurité. La Commission reprendra la demande de confirmation de classement dès la réception d'éléments nouveaux.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

TRELAZE - STADE BERNARD BIOTEAU 1 - NNI 493530401

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2025
- Une étude photométrique en date du 28/07/2025 (Ref : 51702R4 - TRELAZE - Stade Bioteau)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts non symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 9,66 m de la ligne de touche au plus défavorable (hauteur minimale)
 - Hauteur minimum de feu : 21,40 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED (4 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 26 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 65,5 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Éblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement horizontal Moyen calculé : 285 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.55
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.79
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Eclatec

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE MANS - STADE DES FONTENELLES 1 - NNI 721810901

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 21/10/2022
- Arrêté d'ouverture au public en date du 06/10/2017
- Rapport de visite CDTIS en date du 31/10/2022

Elle rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, notamment des montant des buts de Foot A8 rabattus.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 21/10/2032.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

FRESNAY SUR SARTHE - STADE DES ROCHERS - NNI 721380101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/05/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 28/06/2023
- Attestation de capacité en date du 28/06/2023
- Rapport de visite CDTIS du 13/07/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 28/06/2033.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

BRETTE LES PINS - STADE DE LA BASE DE LOISIRS - NNI 720470201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 30/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LE MANS - STADE DES FONTENELLES 2 - NNI 721810902

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T4 SYN) jusqu'au 08/02/2025.

Le changement du gazon synthétique a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN en date du 08/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise à disposition de la nouvelle surface de jeu (date de la mise à disposition : 10/11/2024) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 04/12/2024
- Rapport de visite CRTIS du 03/12/2024
- Plan des vestiaires en date du 30/11/2015
- Test in situ en date du 07/02/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/12/2034.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

